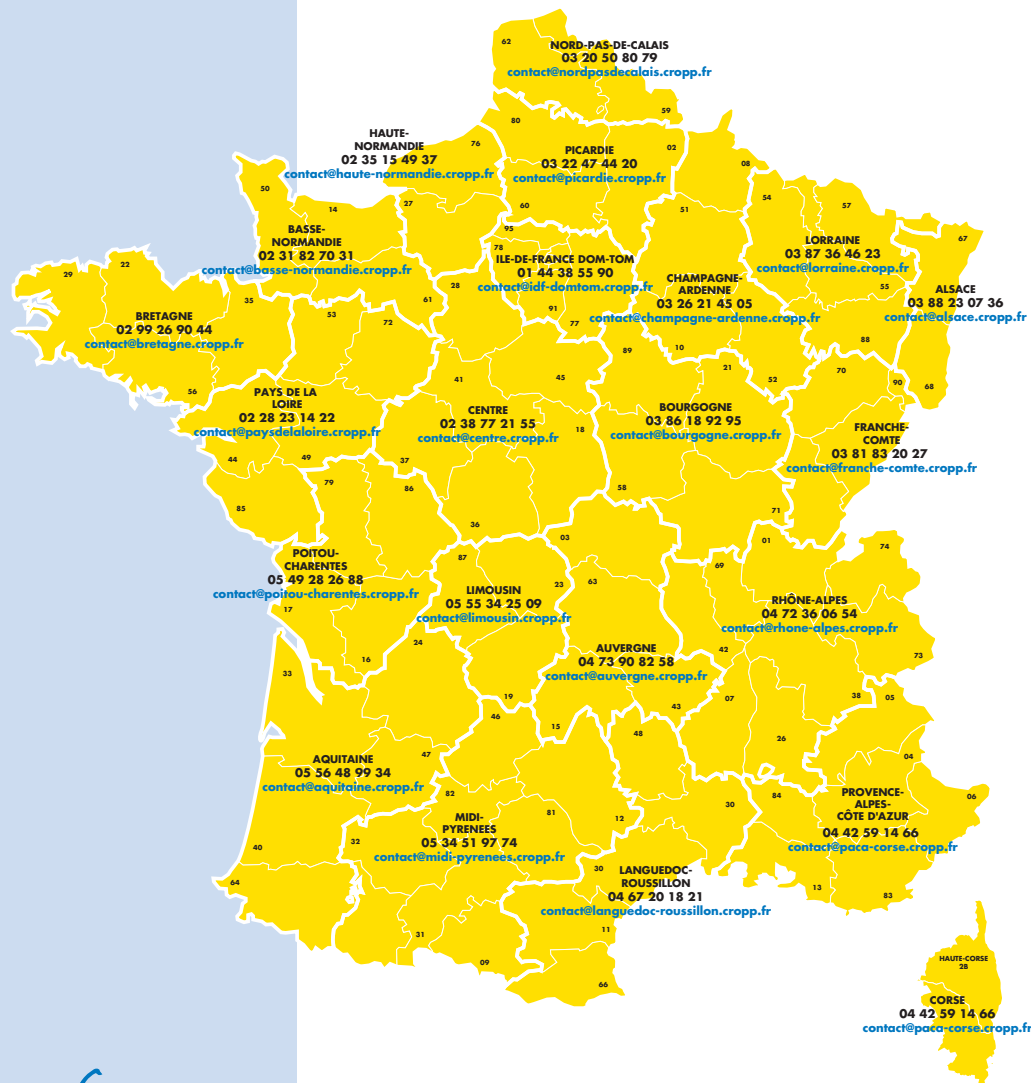


Les coordonnées des Conseils régionaux

» Retrouvez toutes les adresses des CROPP sur www.onpp.fr



Préparez votre inscription au tableau de l'Ordre

L'essentiel en 3 étapes

Pour être sûr de pouvoir exercer dès l'obtention de votre diplôme !



Facilitez votre entrée dans la vie professionnelle

L'essentiel en 3 étapes

Ce qu'il faut savoir sur l'inscription au tableau de l'Ordre

S'inscrire au tableau de l'Ordre : une obligation, une reconnaissance d'appartenance à la profession de pédicure-podologue.

« *Nul ne peut exercer la profession de pédicure-podologue s'il n'est inscrit au tableau tenu par l'Ordre* » (art. L. 4322-2 du code de la santé publique).

Il est important de faire cette démarche le plus tôt possible. Ainsi, vous serez en mesure d'exercer dès la proclamation des résultats de votre diplôme d'État et quel que soit votre projet professionnel.

Étape 1

CONTACTEZ LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES

Prenez contact avec le Conseil régional dont vous dépendrez, en fonction du mode d'exercice choisi, pour connaître la date de séance du Conseil qui statuera sur votre inscription et au cours de laquelle vous prêterez serment :

- **Sans projet professionnel arrêté :** le Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues (CROPP) de votre lieu de résidence habituelle (domicile), qui n'est pas votre lieu de résidence étudiante.
- **Remplaçant :** le Conseil régional de votre lieu de résidence habituelle.
- **Autres modes d'exercice titulaire ou collaborateur :** le CROPP de votre lieu d'exercice.

Attention : La séance de juillet du Conseil régional est principalement dédiée aux inscriptions au tableau des nouveaux diplômés. La séance suivante se tient à l'automne, le CROPP se réunissant tous les trimestres.

Étape 2

CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER À L'AVANCE

Préparez les pièces constitutives de votre dossier d'inscription à l'Ordre.

Pensez à demander votre extrait d'acte de naissance avec filiation à l'avance.

1. Un courrier manuscrit de demande d'inscription, daté et signé¹.
2. Un document à compléter : « le curriculum vitae ordinal » téléchargeable sur onpp.fr
3. La photocopie de votre attestation de réussite au diplôme d'État ou de votre diplôme.
4. La photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport.
5. Deux photographies d'identité au format officiel avec vos nom et prénom au dos.
6. Un extrait d'acte de naissance avec filiation²
7. La photocopie de l'attestation de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'année en cours.
8. Deux déclarations¹ sur l'honneur datées et signées en original :
 - a. certifiant que vous n'avez jamais été inscrit au tableau de l'Ordre ;
 - b. certifiant votre non condamnation et votre aptitude physique et intellectuelle à l'exercice de la profession.

1. Modèles en ligne sur onpp.fr
2. Demande sur www.acte-etat-civil.fr ou auprès de votre mairie de naissance

Étape 3

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER À VOTRE CONSEIL RÉGIONAL DÈS QUE VOUS ÊTES DIPLÔMÉ

Déposez ou envoyez par lettre recommandée (LRAR) votre dossier complet à votre Conseil régional dès que vous êtes diplômé.

Après étude de votre dossier par le Conseil régional, un récépissé vous est envoyé si votre dossier est complet.

Dans le cas contraire, les pièces manquantes vous seront réclamées par lettre recommandée avec accusé de réception mais cela retardera d'autant votre inscription et donc votre droit à exercer.

Seul un dossier complet permet au Conseil régional de statuer sur votre inscription au Tableau de l'Ordre.

Utile :

- Le « Guide d'exercice de la profession de pédicure-podologue : démarches et obligations » est téléchargeable sur www.onpp.fr
- Les modèles et contrats-types sont disponibles auprès de votre conseil régional. Vous avez l'obligation d'envoyer votre contrat d'exercice signé à votre CROPP. Cependant, il vous est possible d'envoyer, avant signature, le projet de contrat à votre conseil régional pour avis.
- Votre conseil régional peut vous conseiller sur votre implantation d'exercice grâce au logiciel de démographie « PODEMO ».